

marches-securises.fr

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT****Conseil Départemental de la Guadeloupe**

Boulevard Félix Eboué

97100 Basse-Terre

AVIS DE MARCHÉ SERVICES**Pouvoir adjudicateur**

Conseil Départemental de la Guadeloupe,
Mme BOREL-LINCERTIN Josette - PRÉSIDENTE,
Bd Félix EBOUE, 97100 BASSE-TERRE,
GUADELOUPE.
Tel : +33 0590806245. Fax : +33 590806231. E-mail : marie-andree.jonot@cg971.fr.
Adresse(s) internet :
Adresse générale de l'organisme acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché**AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLICS****BAR GLACIER DU FORT DELGRES****Caractéristiques****Type de procédure** : Procédure adaptée - Ouverte.**Durée du marché**

La convention d'occupation entrera en vigueur dès sa notification. Elle aura une durée de deux ans reconductible tacitement une fois. En cas de non reconduction le Département informera le titulaire en respectant un préavis de 4 mois avant la date anniversaire.

Modalités d'attribution

Prestateur unique ou groupement.

Si le prestateur souhaite s'associer avec d'autres partenaires, leurs responsabilités devront être solidaires.

Critères de sélection

- 1 - La qualité et la cohérence de l'offre, notamment au regard des conditions d'exécution des missions souhaitées par la collectivité et modalités d'exploitation du bar (note descriptive détaillant notamment les moyens humains et matériels affectés à l'exploitation du bar, l'originalité des propositions permettant d'accroître l'attractivité du site etc.) - 100 points
- 2 - Les garanties professionnelles et financières apportées par les candidats - 30 points
- 3 - % proposé sur la base du chiffre d'affaire généré - 70 points

Date limite**Date de clôture** : **Lundi 27 janvier 2020 - 12:00****Autres informations**

Modalités de réception des candidatures et des offres :

Les offres seront transmises sous plis cachetés :

Adresse à porter sur l'enveloppe

Conseil Départemental de Guadeloupe

Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine

Habitation Beausoleil - Route de Montéran

97120 SAINT-CLAUDE

Objet de la consultation :

Exploitation du bar glacier du Fort Delgrès

"NE PAS OUVRIR "

Les offres devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Les horaires d'ouverture du service de remise des plis sont :

Lundi-Mardi- Jeudi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Mercredi et Vendredi : 9h00 à 12h00.

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées du règlement. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Visite du bar :

Les candidats souhaitant réaliser une visite des locaux relatifs à la présente convention devront se rapprocher de la direction suivante :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GUADELOUPE
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU PATRIMOINE
Didier GENIES, Responsable de la Coordination technique et logistique
Sous-Direction du Patrimoine
Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine
Tél. : LD : 0590 99.79.21 - Fax : 0590 99.79.34 ou 99.79.35

Date d'envoi du présent avis

26 novembre 2019